

Une parfaite garde de votre animal



Merci d'avoir choisis **La Patte Caennaise** et ses services. Frédéric AUMARD sera s'occuper de votre loulou pendant votre absence. Toutefois changer les habitudes et le territoire d'un animal n'est pas sans problème. Certains chiens et chats peuvent se sentir abandonnés et déprimés pendant quelques jours. Puis heureusement après cette phase, l'animal commence à vivre normalement dans son nouvel environnement. Si nous apportons une grande importance au bien-être de l'animal en leur donnant leur nourriture préférée, en nettoyant régulièrement leur litière pour les chats et des belles promenades pour les chiens et donner des câlins et en jouant souvent avec eux.



Mise en garde avant de confier votre animal.

Malgré notre professionnalisme, si votre animal ne s'habitue pas à notre présence et à son nouveau territoire ou si votre chat/chien ne mange pas durant plusieurs jours, nous serons dans l'obligation de voir avec vous ce que l'on peut faire avant votre retour.

La Patte Caennaise aime toutes les races de chiens mais nous ne pouvons pas nous occuper des chiens de types d'attaques (catégories 1). Votre chien doit avoir été éduqué et dressé pour être sociable avec l'homme et avec les autres animaux. Le client reconnaît en confiant son animal à **La Patte Caennaise** que la garde d'un animal dont le comportement est en partie imprévisible, empêche d'exercer sur lui un contrôle permanent et absolu.



Assurances et Responsabilités

La patte Caennaise déclare avoir souscrit à une assurance civile pro couvrant tout dommage que l'animal pourrait subir ou causer durant la prestation. Le client devra également avoir une assurance habitation et responsabilité civile.



Paiement

Les tarifs de prestation de service sont présentés sur le site internet et ne sont pas soumis à la T.V.A. Ces tarifs sont susceptibles de modifications étant entendu que le montant figurant au tableau des tarifs de prestation est le seul applicable à la signature du contrat de prestation. **La patte Caennaise** accepte les moyens de paiement suivant :



Espèces*



CB



Virement



Paypal



Apple Pay



Google Pay



CESU



La patte Caennaise n'accepte pas les chèques.

*prévoir l'appoint



La santé de votre animal.

Afin que la garde se passe bien et que votre animal reste en bonne santé, vous devez vérifier les points suivants avant la prestation. Le client devra vérifier que l'animal (chien et chat) soit :

- En bonne santé et à nous signaler tout problème de santé.
- Vermifugé et traité contre les parasites (puces, tiques).
- À jour de ses vaccins.
- Porteur soit d'un tatouage ou puce d'identification.



Les 7 vaccins recommandés pour le chien



En France, aucun vaccin n'est obligatoire pour les chiens.

Il existe 7 vaccins qui, s'ils ne sont pas obligatoires, sont recommandés car ils servent à prévenir des maladies souvent mortelles.

Il convient donc de vacciner votre animal contre :

- La **maladie de Carré**, une maladie mortelle très contagieuse ;
- L'**hépatite contagieuse canine** (ou **maladie de Rubarth**), qui touche notamment le foie et les reins ;
- La **parvovirose**, mortelle et à l'origine de diarrhées hémorragiques ;
- La **leptospirose** (ou **maladie du rat**), provoquée par une bactérie présente dans l'urine des rongeurs, qui provoque une hépatite et une infection rénale conduisant souvent à la mort du chien ;
- La **toux du chenil**, caractérisée (comme son nom l'indique) par une toux violente, le plus souvent rencontrée dans les élevages ou les pensions ;
- La **rage**, mortelle et transmissible à l'homme ;
- La **piroplasmose**, une jaunisse mortelle transmise par les tiques.

L'essentiel des vaccins pour le chat



Comme chez l'homme, chaque vaccination consiste en une première injection, l'immunisation de base, puis en des vaccins de rappel effectués au fur et à mesure.

Pour connaître la fréquence à laquelle les vaccinations de rappel pour chat doivent être effectuées, veuillez-vous adresser à votre vétérinaire. Il existe des vaccins efficaces contre les maladies les plus dangereuses dont les chats peuvent être victimes.

Parmi ces maladies, on compte notamment :

- Le typhus félin ou panleucopénie infectieuse féline
- Le **coryza du chat**, grippe féline ou rhinotrachéite virale féline
- La leucémie féline, FeLV
- La péritonite infectieuse féline, PIF
- La rage

À ce jour, il n'existe aucun vaccin contre le virus de l'immunodéficience féline (FIV, le sida des chats).

La patte Caennaise accepte de s'occuper des chats non vaccinés à la seule condition que ceux-ci n'aient jamais accès à l'extérieur.

Frédéric AUMARD - 18 Rue Clos Herbert - 14000 Caen - Tél : 06 32 30 05 27

lapattecaennaise@gmail.com - www.lapattecaennaise.fr

Siret : 423 560 611 00038 – Certificat de capacité n°2022/8adc-542c